

L'entreprise d'accueil du salarié est intégrée dans le bon fonctionnement de notre accompagnement. Des rencontres sont programmées, au minimum une à la fin de la période d'essai, une à mis parcours et une dernière à la fin du contrat. En fonction des échanges avec le salarié, d'autres rendez vous sont fixés avec le tuteur et le chef de l'entreprise (avec ou sans le salarié).

La proximité du GEIQ 3M avec nos partenaires dans les territoires (OPCA, Pôle Emploi, Cap Emploi, PLIE, Mission Locale, associations spécialisées dans la mobilité, travailleurs sociaux, ...) nous permet de mobiliser des compétences complémentaires afin d'optimiser l'efficacité de cet accompagnement social et professionnel.

L'engagement sociétal des entreprises (la RSE)

En s'engageant dans le groupement d'employeurs pour l'insertion et la Qualification (GEIQ), l'entreprise s'inscrit dans une démarche de développement durable. Alliant pragmatisme et éthique, le GEIQ regroupe sur son territoire des entreprises pour leur permettre d'intégrer des publics qu'elles n'auraient pas nécessairement embauchés directement. Les entreprises créent et pilotent ces structures à but non lucratif labellisées annuellement. Bénéficiant de la reconnaissance des partenaires de l'emploi et de la formation, mais également des branches professionnelles, les GEIQ répondent aux besoins structurels des entreprises et favorisent notamment la mise en œuvre concrète de l'égalité professionnelle, la mixité sociale, la diversité et la GPEC.

Chaque année le CNCE GEIQ couple ses visites de terrain avec l'analyse d'un dossier de labellisation. Celui-ci comporte des éléments déclaratifs, crédibilisés par l'examen de documents administratifs et comptables obligatoires et délivre le LABEL.

Les avantages du GEIQ

Tâches réalisées pour la mise en œuvre d'un contrat de professionnalisation ou d'un Emploi d'Avenir / Quand le GEIQ se substitue à l'entreprise	
GEIQ 3M	ENTREPRISE
Est l'employeur du salarié	Définit le poste de travail
S'occupe de la gestion administrative	Assure le tutorat dans l'entreprise
Est l'unique interface de tous les acteurs de l'insertion	Evalue les candidats pendant la période d'essai
Gère : Les contrats de travail	Assure le relevé d'heures
Les mises à disposition	Effectue auprès du GEIQ le règlement mensuel des MAD
Les périodes de formation	⇒ L'entreprise assume uniquement le coût du travail effectif du salarié dans l'entreprise (Hors CP, Absences, Formation,...), MAIS le salarié compte dans la DOETH et l'obligation de l'alternance. Avec le GEIQ, l'entreprise s'inscrit dans la RSE
Le suivi financier	
Les visites avec la médecine du travail	
Le montage des dossiers de subvention	
Les procédures de licenciement	
Le suivi social	
Le coût des congés payés	

Rejoignez le GEIQ 3M
11 rue de Pied Sec - 72100 Le Mans
M. Wilfrid GRISON
Port : 06 29 40 20 14

Le Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) est un outil partenarial des entreprises au service des entreprises comme des salariés.

Bénéficiant d'un statut associatif (Loi 1901), le GEIQ 3M regroupe des entreprises adhérentes multisectorielles qui, à travers leur groupement, emploient des salariés tout en les emmenant vers la qualification.

- ◆ Pour répondre aux besoins des entreprises sarthoises. Le GEIQ 3M est le fruit de la volonté des acteurs de terrains (Service public de l'Emploi, branche professionnelle, OPCA...) d'offrir aux entreprises sarthoises une solution RH à leurs difficultés de recrutement, tout en favorisant l'emploi et l'accès à la qualification.
- ◆ Pour répondre aux besoins en compétences exprimés par les entreprises. Les changements technologiques demandent une évolution des compétences et des qualifications. Les besoins formulés par les entreprises sont les suivants : Les métiers recherchés demandent un niveau de qualification > ou = à un niveau V et jusqu'au niveau III ou II. Les entreprises insistent sur le besoin de « savoir être » et de « savoir-faire » à acquérir par la formation.

Notre objectif : le GEIQ 3M propose, en fonction des besoins des entreprises, la Mise A Disposition (MAD) des salariés tout en les positionnant sur des formations qualifiantes (embauche en contrat de professionnalisation à durée déterminée de 6 à 24 mois ou spécifiquement de 6 à 12 mois avec formation dans l'entreprise) : **trouver les compétences qu'elles cherchent**

Notre action repose sur la mise à disposition des demandeurs d'emploi et l'accompagnement qui y est associé. Chaque entreprise adhérente nous informe des postes sur lesquels elle recrute et parallèlement, nous recevons des candidatures en recherche d'emploi.

A chaque nouvelle MAD un suivi est assuré par un permanent du GEIQ 3M en collaboration avec le tuteur et le RH de l'entreprise adhérente et évoquent ainsi régulièrement l'aménagement du poste du salarié sur le plan ergonomique et organisationnel, le développement des compétences, les besoins en formation supplémentaires et les possibilités d'évolution.

Les entreprises peuvent également proposer d'embaucher nos salariés durablement à l'issue de leur mission. Nous avons ainsi un rôle de passerelle.

Les principaux services du GEIQ 3M :

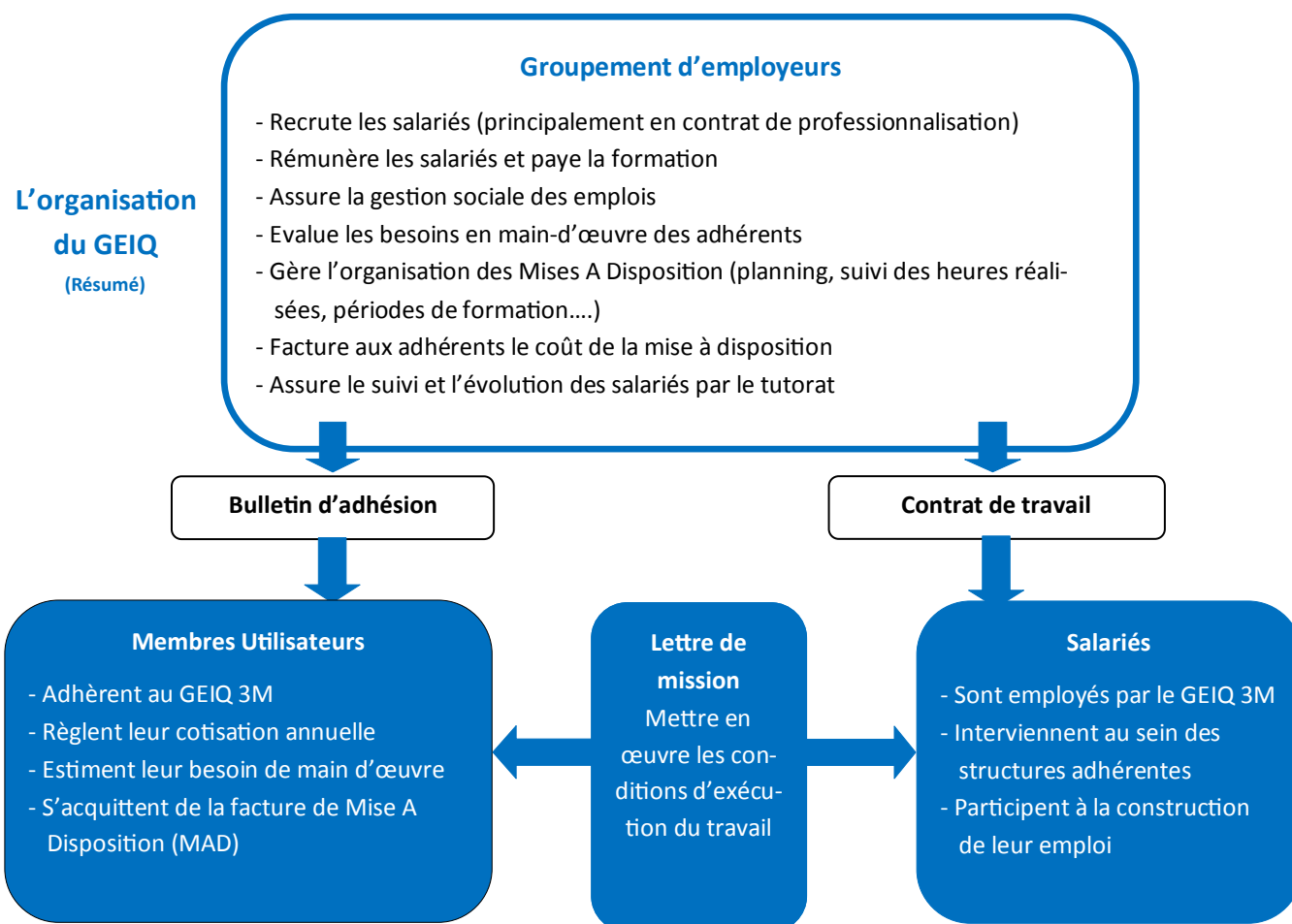
Assurer la pré-sélection des candidats :

- ◆ Analyse du poste de travail, étude de la fiche de poste
- ◆ Dépôt et traitement d'une offre d'emploi
- ◆ Participation à des rencontres emploi (job dating, forums),
- ◆ Etude des candidatures spontanées
- ◆ Tests de sélection, entretiens d'embauche

Assurer la gestion globale du partenariat

- ◆ Gère le contrat de travail,
- ◆ Gère et finance le plan de formation,
- ◆ Réalise les bulletins de salaire, la gestion des congés payés,
- ◆ Suivi du médecin du travail, aménagement poste de travail...

Cette organisation est régit par les statuts de l'association et plus particulièrement par la convention cadre de mise à disposition, le règlement intérieur des entreprises et la fiche individuelle de mise à disposition d'un salarié.



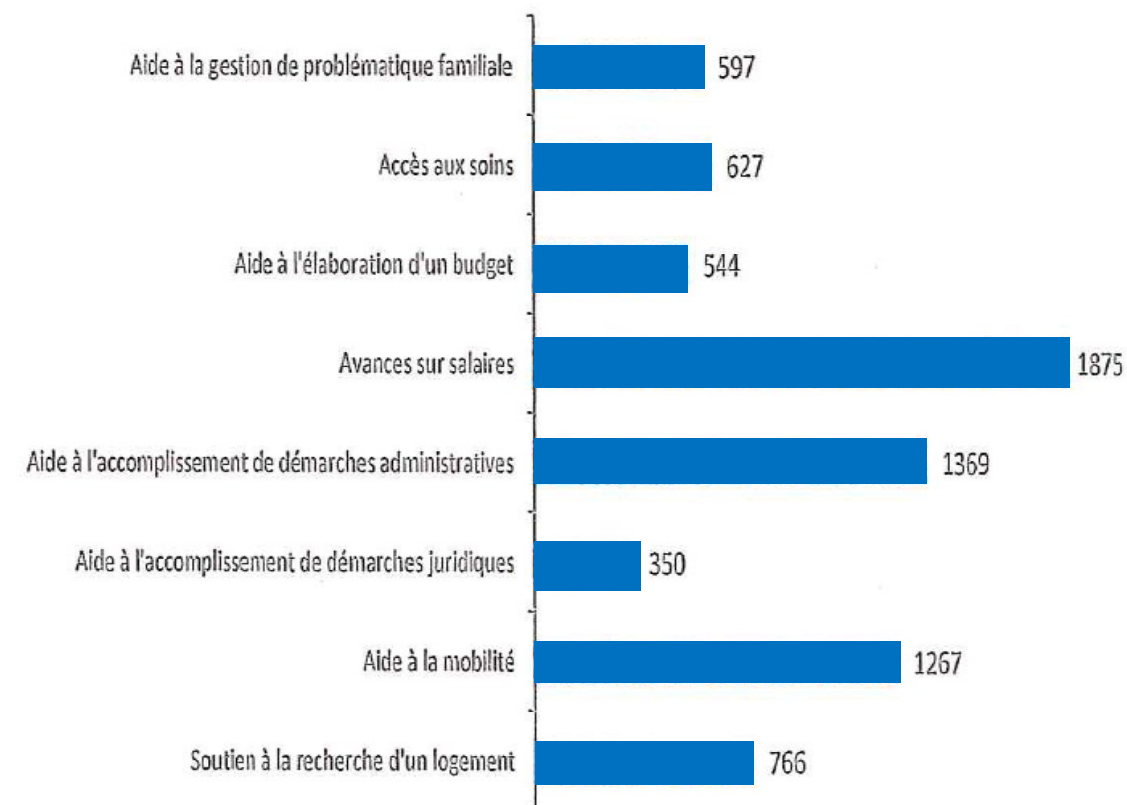
Les personnes en difficultés d'accès à l'emploi cumulent généralement un certain nombre d'autres problèmes. Grâce au travail de médiation du tuteur du GEIQ 3M, les salariés bénéficient d'un accompagnement social qui leur permet de surmonter leurs difficultés initiales :

Accompagner les salariés tout au long du contrat de travail

- ◆ Méconnaissance du monde de l'entreprise et de ses contraintes,
- ◆ Problèmes de logement,
- ◆ Problèmes de surendettement,
- ◆ Aide à l'aménagement du poste de travail,
- ◆ Difficultés à suivre une formation dans des centres assimilés à l'école où ils ont connu des échecs.

Actions d'accompagnement des salariés en 2012

La LABELLISATION 2013 des GEIQ (extrait des données du CNCE GEIQ)



Ce travail de médiation, couplé à un accompagnement professionnel individualisé (suivi régulier de l'acquisition des compétences, renforcement du lien avec le tuteur en entreprise), **optimise la transmission des savoirs tant en entreprise qu'au sein des organismes de formation** (permet aux salariés de tirer un maximum de leur contrat de professionnalisation).

La tutrice s'engage à faire évaluer, recadrer et encourager le salarié tout au long de son contrat de professionnalisation en :

- ◆ l'informant des compétences attendues,
- ◆ Préparant des outils d'évaluation,
- ◆ Rappelant les objectifs,
- ◆ Analysant les difficultés et valoriser les points positifs,
- ◆ Effectuant des bilans réguliers,
- ◆ Vérifiant sa motivation, ses intérêts professionnels.

Plusieurs documents permettent de formaliser l'accompagnement :

- ◆ Un livret d'accueil,
- ◆ Un tableau de suivi qui répertorie tous les échanges (entretiens téléphoniques et physiques avec le salarié mais aussi avec le tuteur de l'entreprise d'accueil),
- ◆ Un relevé d'heures hebdomadaire ou mensuel (au choix),
- ◆ Un livret de suivi est aussi établi avec le centre de formation.